Envoyé en préfecture le 23/03/2026
Reçu en préfecture le 23/03/2026
Publié le
ID : 029-212902043-20260320-20032026011-DE

Nombre de membres afférents au CM : 19
En exercice : 19
Ayant pris part à la délibération : 19
Date de convocation : 16 mars 2026

Mairie de Plounéventer
Rue de la mairie
29400 PLOUNEVENTER
Tel : 02.98.20.81.57
Fax : 02.98.20.91.05

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE PLOUNEVENTER
SEANCE DU 20 mars 2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt mars à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc ABALAIN, Maire.

Présents : Jean-Luc ABALAIN, Marie-France POULIQUEN, Romain RIOU, Claudie CANN, Olivier GEFFROY, Marie-Hélène QUEGUINER, Stéphane ROZEC, Béatrice MENEZ, Cédric BELLEC, Nadia COAT, Matthieu HARSCOAT, Cécile HOARAU, Claude PAUGAM, Hélène ROZEC, Mikaël CARIOU, Catherine APPERE, Gérard SALAUN, Valérie OLLIVIER, Maxime MANTAUX

Secrétaire de séance : Romain RIOU

DELIBERATION 20032026 011

Objet : désignation d'un représentant communal incendie et secours

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la loi n° 2021-1520 du 25 novembre 2021 visant à consolider notre modèle de sécurité civile et à valoriser le volontariat des sapeurs-pompiers et les sapeurs-pompiers professionnels ;
Vu le décret n° 2022-1091 du 29 juillet 2022 relatif aux modalités de création et d'exercice de la fonction de conseiller municipal correspondant incendie et secours ;
Considérant que la loi citée en référence prévoit que chaque conseil municipal où n'est pas nommé un adjoint au maire ou un conseiller municipal chargé des questions de sécurité civile en application de l'article L. 731-3 du code de la sécurité intérieure (CSI), un correspondant secours doit être désigné.

Dans le cadre de ses missions d'information et de sensibilisation des habitants et du conseil municipal, le correspondant incendie et secours peut, sous l'autorité du maire :

Envoyé en préfecture le 23/03/2026
Reçu en préfecture le 23/03/2026
Publié le
ID : 029-212902043-20260320-20032026011-DE

• participer à l'élaboration et la modification des arrêtés, conventions et documents opérationnels, administratifs et techniques du service local d'incendie et de secours qui relève, le cas échant, de la commune
• concourir à la mise en œuvre des actions relatives à l'information et à la sensibilisation des habitants de la commune aux risques majeurs et aux mesures de sauvegarde
• concourir à la mise en œuvre par la commune de ses obligations de planification et d'information préventive
• concourir à la définition et à la gestion de la défense extérieure contre l'incendie de la commune

Le correspondant informera périodiquement le conseil municipal des actions qu'il mènera dans son domaine de compétence.

Monsieur le Maire propose de désigner Matthieu HARSCOAT en tant que correspondant incendie et secours.

Le conseil municipal valide à l'unanimité.

Le Maire,

Jean-Luc ABALAIN

MAIRIE DE PLOUNEVENTER 24000

Le secrétaire de séance,

Romain RIOU

ACTE RENDU EXECUTOIRE
Compte tenu de
La publication le 23 MARS 2026
La transmission au contrôle de légalité le 23 MARS 2026